



*Antonii de Haen S. C. R. A. Majestati a Consiliis aulicis & Archiatri, medicinæ in almâ & antiquissimâ Universitate Viennensi Professoris primarii, de Magiâ liber. Venetiis Litteris Romondianis. 1775. 1. vol. in-8°. pag. 191. Cet ouvrage se trouve à Liege chez Orval-Demazeau, & à Luxembourg chez l'Imprimeur de ce Journal.*

Pour établir dans le dix-huitième siècle l'existence de la magie, il faut être à l'abri de bien des préjugés; il faut d'abord ne rougir pas de professer la vérité de l'Écriture-sainte qui dépose clairement en faveur de l'opinion qui croit la magie réelle. Il faut ensuite se donner la peine de distinguer dans la foule des contes populaires, quelques histoires revêtues de tous les caractères de la certitude & ne point se laisser alarmer par les cris des beaux esprits qui se moquent d'un pareil travail. Il paroît que Mr. de Haen a senti ce degré de force & d'indépendance, il a mieux aimé écrire des vérités & être en but à la plaisante humeur des Journalistes, que d'être d'accord avec le préjugé général qui nie l'existence & la possibilité de la magie.

Dès l'an 1631 un Jésuite nommé Frédéric Spe de Langenfeld s'étoit élevé contre les opinions populaires dont le nombre & le ridicule avoient tellement obscurci la vraie